



Lettre de mise en demeure, pour une affaire juger en 2003 et dont

Par **Lifa**, le **07/02/2008** à **15:10**

Séparer depuis fevrier 2003, divorcer depuis décembre divorce amiable, ce matin a ma grande surprise je recois une mise en demeure Finaref. Dans e cadre du divorce mon mari avais accepter de prendre a sa charge les frais du pssif et de subvenir au besoin de nos enfants majeure.

Or étant marié mes enfants commander a la redoute avec la carte kangourou visiblement ce détail a oublier d'être prit en charge , car aujourd'hui je recois une mis en demeure je cherche des explication aupres de l'auteur de la lettre on me dit que ce problème fut juger le 29 septembre 2003 !! jusqu'a ce jour personne en m'informe de rien!!! la personne sais même pas me dire a quel tribunal cela fut juger a la demande de qui qui fut present et ou m'a t on expédier ma convocation ainsi que le compte rendu du tribunal!!!!

Mais par contre on a bien réusis a trover mon adresse pour me faire parvenir la mise en demeure!

J'aimerais connaitre mes droits! savoir si il est légal de revenir vers moi apres 5 ans et savoir pkoi je n'ai jamais reçu de convocation du tribunal ni autre et pkoi les choses on t elle trâiner aussi lgt?

En 2003 j'étais encore marié nous n'avons pas de contrat de mariage, mon ex mari doit il en regler une partie, puisque cela concerne des achats pour nos enfants et qu'il a accepter prendre en charge leurs éducation ect... cela lui revient il?

J'ai vraiment besoin de réponses sincère tres rapidement car je suis tres engoissée de cette découverte

PS les prélèvements mensues pour ces achats étais prel sur le compte de mon ex mari,
compte que nous avons en commun a cette époque

Merci de me répondre